

[44r] Il a visité l'église paroissiale sous le titre de San Giovanni Battista, distante d'un quart de mille des habitations du lieu de Speloncato ; le toit de cette église est tombé et on n'y célèbre pas, car elle est aussi entourée d'un cimetière qui est ouvert de tous côtés et accessible aux bêtes et aux hommes.

Le dernier possesseur et titulaire du revenu est le révérend Pietro Giovanni et cette église fut proposée au concours et l'on raconte que c'est le révérend Marco Angelo de Santa Reparata, archidiacre de Mariana, qui l'a obtenue. Et au lieu de la dite église paroissiale, ruinée comme il a été dit ci-dessus, la cure des âmes est actuellement exercée dans la chapelle ou église San Michele au dit lieu de Speloncato, que dessert provisoirement le révérend Giovanni Domenico de Jussani.

Et d'abord le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans un tabernacle doré décent et décentement orné dans une pyxide d'argent fort décente : il mande que sa clef [du tabernacle] soit dorée, avec une bourse de couleur rouge ; elle est actuellement conservée dans une cassette sous serrure et sous clef.

Il n'y a pas de lanternes pour porter le Très Saint Sacrement aux malades.

Il n'y a pas de voile.

[44v] Il [le Très Saint Sacrement] est porté aux malades avec le baldaquin et les lumières.

Au début d'une maladie, il est porté aux malades en viatique.

Pour la communion des fidèles, [le curé] n'exige pas les noms de ceux qui se sont confessés.

Ablution pour les communiant dans un calice déconsacré.

De même aussi s'essuient-ils les lèvres à la nappe [d'autel] en communiant.

La pierre consacrée de l'autel est étroite et amovible et n'est pas à son emplacement.

Il manque des parements d'autel de couleur blanche, verte et violette.

De même pour les chasubles de cette couleur.

Il y a seulement deux purificateurs et quatre corporaux, auxquels, ainsi qu'aux amicts, il manque la croix.

Une lampe brûle toujours devant le Très Saint Sacrement aux frais de la compagnie du Très Saint Sacrement.

Les femmes de la compagnie de la Bienheureuse Vierge Marie ont la charge de verser de l'huile dans la lampe. De même pour les cierges : ils sont fournis par la prieure.

La plateforme ou marchepied de l'autel est trop étroite et ne fait pas le tour de la table [de l'autel].

Il manque aussi l'ombrelle.

Les fonts baptismaux sont en marbre, ronds ; le pied est en chaux ; ils ont un couvercle de bois et un dais de bois.

[45r] Il n'y a pas de représentation du Précurseur.

Près des dits fonts, il y a un sacraire.

Il y a abus car les enfants sont baptisés dans leur maison *in suffragium*¹ et très souvent ils ne reviennent plus à l'église.

Le sacraire est près des fonts sans serrure ni clef.

Dans les dits fonts, il y a une petite armoire où sont conservés les vases des saintes huiles dans une petite bourse indécente (de tissu) de couleur rouge.

Vases et cuiller² sont vétustes.

Les clefs sont conservées à nu dans la maison du recteur, sans bourse.

L'huile des infirmes est conservée dans une petite armoire décente dans un vase d'étain et une bourse de soie assez décente. La clef de l'armoire se conserve chez le curé.

Les parements de l'église sont conservés dans un coffre sans clef derrière l'autel.

Le confessionnal n'a pas les cas [réservés] et la bulle³.

La compagnie du Très Saint Rosaire pratique au maître-autel.

Autel de l'Annunziata. La pierre consacrée est étroite et trop distante dans la table pour la célébration.

Il n'a aucun parement.

Les *Disciplinati* pratiquent dans la même église bien que soit construit un nouvel oratoire ; il n'y a pas d'abus pour la Cène du Seigneur⁴ et en tout cas cela leur a été interdit.

[...]

Jeudi 18 février, à tierce

Visite de l'église paroissiale sous le titre de Santa Caterina au lieu de Speloncato, dont est titulaire le révérend prêtre Polidoro de Speloncato ; ses revenus annuels sont de 300 livres, et ses âmes environ 312.

¹ *In suffragium* : en faveur de leur âme.

² *Cochiare* ou *cochiar* (coclear, cochlerare) : cuiller ou louchette baptismale.

³ *Casus et bulla* : les cas réservés à l'évêque et au souverain pontife et la bulle *In Coena domini*, qui doivent être affichés à l'intérieur du confessionnal.

⁴ Le Jeudi saint.

En premier lieu, il a visité le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, qui est conservé dans une pyxide dont la coupe est en argent et à l'intérieur de laquelle il n'y a pas [109r] de corporal : il mande qu'il soit remplacé.

À la communion générale au temps de Pâques, qu'il [le prêtre] exige les papiers [billets de confession] des communicants avant de leur administrer le sacrement pour être sûr qu'il a été satisfait au précepte de l'Église et à l'avenir qu'on se pourvoie de serviettes blanches et propres pour essuyer les lèvres des communicants, afin qu'ils n'utilisent pas leurs propres mouchoirs comme il était d'usage.

Lorsque le sacrement est porté aux malades, qu'on se pourvoie d'une ombrelle et qu'il soit accompagné de quatre cierges au moins et seulement une lanterne.

Les fonts baptismaux sont en marbre. Qu'ils soient munis d'une balustrade de bois. Le ciborium est sans quelque conopée.

L'eau est renouvelée seulement le samedi saint et parfois à l'Assomption de Notre Dame et à la Toussaint.

Le vase où est versée l'eau sur ceux qu'on baptise est en plomb, sale, sans poignée.

Les saintes huiles des malades et des catéchumènes sont conservées dans des vases d'étain avec une bourse de soie dans le baptistère, et l'huile des malades est conservée dans un coffre en bois près de l'autel.

Il est mandé qu'à l'avenir l'étoupe qui sert lorsqu'on administre l'extrême onction ne soit plus brûlée dans la maison comme il était d'usage, mais qu'elle soit portée à l'église et brûlée dans le sacraire.

Que le confessionnal soit réparé et les cas réservés à notre très saint seigneur [le pape] ajoutés.

L'autel n'est pas à la dimension requise : [109v] qu'il soit augmenté à l'avant de six pouces et sur les côtés de six autres pouces.

La pierre consacrée est complètement nue : il mande qu'elle soit déposée dans un cadre de bois de deux pouces d'épaisseur.

À l'avant, qu'il [l'autel] soit couvert d'une toile enduite de cire.

Il est mandé de se pourvoir d'une bourse, d'une chasuble, d'un parement d'autel et d'un voile de couleur verte pour le saint calice.

Qu'on se pourvoie d'une toile de couleur verte pour protéger l'autel de la poussière.

Que la fenêtre qui est du côté de l'Épître soit munie d'une vitre ou au moins d'une toile pour protéger de la pluie et du vent.

Que soit ménagée dans la paroi une niche à la norme prescrite pour conserver les burettes et la clochette à main pour la sainte messe.

Et que soit ajouté un clou pour suspendre la barrette du prêtre célébrant.

La clef du tabernacle n'est pas dorée ; sans floc et bourse de soie.

La clef du baptistère est en fer, rouillée, sans cordon et elles sont conservées dans un coffre de bois.

Le sacraire est sans clef ni serrure.

Les bénitiers sont indécents.

Il n'a pas de civière ni de poêle funéraire pour ensevelir les défunts.

Le toit prend la pluie : qu'il soit réparé.

La doctrine chrétienne n'est pas lue.